



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

**Groupe de travail permanent de la
Commission d'experts du RID**

**RID-23009-CE-GTP16
18.09.2023**

Original : DE

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

**16^e session du Groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID
(Londres, 20-23 novembre 2023)**

1. Le Groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID est convenu à sa 15^e session (Berne/hybride, 23 et 24 novembre 2022) que sa 16^e session aurait lieu du 20 au 24 novembre 2023 (voir rapport [OTIF/RID/CE/GTP/2022-B](#), paragraphe 39).
2. Au vu des documents établis à ce jour, le Secrétariat et la Présidente ont décidé de raccourcir la session d'une journée.
3. La situation mondiale s'étant rétablie des effets de la pandémie de COVID-19, il a été décidé de retourner à la normale et d'organiser les sessions du Groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID sous forme exclusivement présentielle.

DATE ET HEURE DE LA SESSION

4. La 16^e session du Groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID aura lieu du 20 au 23 novembre 2023. **La réunion débutera le 20 novembre 2023 à 14 heures (UTC±0) et s'achèvera le 23 novembre 2023 à 17 h 30 (UTC±0).**

LIEU DE LA SESSION

5. La session se déroulera à l'adresse suivante :

The Ambassadors Bloomsbury Hotel
12 Upper Woburn Place
Londres
WC1H 0HX

Situé à proximité des gares d'Euston, de King's Cross et de St Pancras, cet hôtel est facile d'accès en arrivant avec l'Eurostar ou depuis l'aéroport d'Heathrow.

HÔTELS

6. La délégation du Royaume-Uni a pré-réservé dix chambres à l'Ambassadors Bloomsbury Hotel aux tarifs spéciaux suivants :

Dimanche 19 novembre 2023 :	169,00 £
Lundi 20 novembre 2023 :	219,00 £
Mardi 21 novembre 2023 :	249,00 £
Mercredi 22 novembre 2023 :	249,00 £
Jeudi 23 novembre 2023 :	219,00 £
Vendredi 24 novembre 2023 :	189,00 £

Les tarifs indiqués s'entendent pour une seule personne occupant une chambre double, petit-déjeuner et TVA inclus.

Ces chambres peuvent être réservées aux tarifs indiqués jusqu'au vendredi 20 octobre 2023, par courriel ou par téléphone :

reservations@ambassadors.co.uk

Tél. : +44 (0) 207 693 5400

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

7. Conformément à son article 22, § 3, le [règlement intérieur de la Commission d'experts du RID](#) s'applique par analogie aux sessions des groupes de travail.
8. Eu égard à l'article 5, § 2, de son règlement intérieur, la Commission d'experts du RID a décidé d'inviter à ses sessions les organisations et associations qui sont également admises à la Réunion commune RID/ADR/ADN.
9. En application de l'article 11, § 3, du Règlement intérieur, les propositions officielles doivent être transmises au plus tard le **6 octobre 2023**.

LANGUES

10. Les langues de travail seront l'allemand, l'anglais et le français. Les langues allemande et française feront l'objet d'une interprétation consécutive et la langue anglaise d'une interprétation simultanée.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

11. En s'appuyant sur les informations et propositions dont il dispose actuellement, le Secrétariat propose l'ordre du jour provisoire suivant :

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

Point 2 : Présence

Point 3 : Harmonisation avec la 23^e édition des Recommandations de l'ONU pour le transport des marchandises dangereuses

Point 4 : Interprétation du RID

Point 5 : Propositions de modifications au RID

a) Questions en suspens

b) Nouvelles propositions

Point 6 : Recommandations du Groupe mixte d'experts pour la coordination

Point 7 : Harmonisation du RID et de l'annexe 2 au SMGS

Point 8 : Informations de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer

Point 9 : Divers

EXPLICATIONS ET DOCUMENTS

12. Les [documents officiels](#) et les [documents informels](#) pour cette session du Groupe de travail permanent peuvent être téléchargés sur le site Internet de l'OTIF.

13. Aux différents points d'ordre du jour doivent être examinés les sujets suivants. D'autres sujets peuvent s'y ajouter en fonction des documents restant à nous parvenir :

Point 2 : Même si l'article 20 (Quorum) du Règlement intérieur n'est pas applicable à la session du groupe de travail, une large participation des États parties au RID est souhaitée afin d'obtenir des résultats susceptibles de rallier la majorité et d'être adoptés par la 58^e session de la Commission d'experts du RID en mai 2024.

À la 6^e session, M^{me} Caroline Bailleux (Belgique) a été élue présidente du Groupe de travail permanent pour une durée indéterminée. À la 10^e session, M. Othmar Krammer (Autriche) a été élu vice-président pour une durée indéterminée.

Point 3 : Pour ce point de l'ordre du jour, le document suivant est présenté :

OTIF/RID/CE/GTP/2023/2 (Secrétariat)	113 ^e session du WP.15 (Genève, 15-17 mai 2023)
---	--

Après la Réunion commune RID/ADR/ADN (Genève, 19-27 septembre 2023), le Secrétariat élaborera un document consolidé avec tous les textes adoptés par la Réunion commune en 2022 et 2023.

De plus, le Secrétariat préparera un document comportant les décisions de la 114^e session du WP.15 (Genève, 6-10 novembre 2023) pouvant avoir une influence sur le RID.

Point 4 : Pour ce point de l'ordre du jour, le document suivant est présenté :

OTIF/RID/CE/GTP/2023/1 (Secrétariat)	Placardage des caisses mobiles
---	--------------------------------

Point 5 a) : Pour l'heure, aucun document n'a été présenté pour ce point de l'ordre du jour.

Point 5 b) : Pour ce point de l'ordre du jour, les documents suivants sont présentés :

OTIF/RID/CE/GTP/2023/3 (UIC)	Modification de la référence à la fiche UIC 472 au 1.4.2.2.7 (Obligation du transporteur d'informer le conducteur de la position des marchandises dangereuses dans le train)
OTIF/RID/CE/GTP/2023/4 (UIC)	Modification des prescriptions pour les marques de manœuvre au 5.3.4.1
OTIF/RID/CE/GTP/2023/5 (Allemagne et Secrétariat)	Introduction de dispositions sur le transport d'aluminium fondu de numéro ONU 3257

Point 6 : Le Secrétariat préparera pour ce point de l'ordre du jour le document OTIF/RID/CE/GTP/2023/6 avec les recommandations du Groupe mixte d'experts pour la coordination approuvées le 6 septembre 2023.

Point 7 : Pour l'heure, aucun document n'a été présenté pour ce point de l'ordre du jour.

- Point 8 : L'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer soumettra les informations relatives à ce point permanent de l'ordre du jour dans un document informel. Les États membres sont priés de communiquer, via le Secrétariat, leurs desiderata concernant le contenu des informations.
- Point 9 : Pour l'heure, aucun document n'a été présenté pour ce point de l'ordre du jour.

INSCRIPTION

14. Nous vous prions de vous inscrire à la session **avant le 3 novembre 2023 au plus tard** via le [formulaire en ligne](#).

FACILITÉS DE CIRCULATION

15. Les délégués et déléguées qui envisagent de voyager par le train sont priés de s'adresser directement aux chemins de fer concernés afin d'obtenir d'éventuelles facilités de transport.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour Wolfgang Küpper, Secrétaire général



Jochen Conrad

Copie :

- Organisations et associations internationales intéressées, sous forme d'invitation
- Entreprises ferroviaires avec prière de bien vouloir délivrer les facilités de circulation susmentionnées